

CONVERGENCES



agence régionale
de la Formation
tout au long de la vie
Poitou-Charentes

La publication de l'Observatoire Régional Emploi Formation

N° 72 - Octobre 2017

OREF POITOU-CHARENTES

Cahier du COT « BTP »

Tableau de bord emploi-formation

avant propos

Le secteur du Bâtiment et des travaux publics est un secteur clé de l'économie de Nouvelle-Aquitaine. Il est en effet sur de nombreux territoires vecteur d'emplois et de développement économique. Il est aussi un acteur essentiel dans la mise en œuvre opérationnelle de politiques publiques en faveur de l'amélioration de l'habitat tant en termes d'économie d'énergie que de maintien à leurs domiciles de personnes âgées et/ ou dépendantes. Les entreprises ont par ailleurs un large recours à l'alternance facilitant ainsi l'accès à l'emploi à des populations peu ou faiblement qualifiées.

Afin de permettre aux partenaires du contrat d'objectifs territorial (COT) de disposer d'une vision globale et actualisée du secteur, la réalisation d'un tableau de bord sur l'emploi et la formation a été confiée par l'Etat et la Région aux outils d'observation et de prospective de la branche, la Cellule Economique Régionale de la Construction (CERC) et le CCCA BTP, et à l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF) de l'ARFTLV. Outil d'aide à la décision, il agrège et analyse les données relatives aux ressources humaines et aux évolutions de la relation emploi-formation et permet un suivi régulier, avec une actualisation annuelle.

Dans le cadre d'une réflexion à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, ce travail se veut être une première base de diagnostic pour la démarche d'élaboration du futur COT BTP Nouvelle-Aquitaine. En ce sens, il pourra être reconfiguré par, et avec, l'ensemble des acteurs engagés dans cette démarche de contractualisation.

Outil mis à la disposition du partenariat, cette publication est construite afin de faciliter la réalisation d'un diagnostic partagé. C'est une amorce du travail que les acteurs locaux peuvent engager en confrontant les analyses statistiques proposées aux réalités locales. Ce travail complémentaire viendra enrichir les analyses, parfois les corriger, et surtout les mettre en perspective.

Ce document est téléchargeable depuis le site de l'ARFTLV (www.arftlv.org). Toute utilisation des informations doit porter la mention suivante « Extrait de Convergences, la publication de l'ARFTLV » et doit citer les sources des données.

Nos dernières publications :

- Convergences n° 71 : L'accueil de la petite enfance en Nouvelle-Aquitaine
- Convergences n° 70 : Portrait du secteur de la formation continue en Poitou et Charentes
- Convergences n° 69 : Le transport maritime et fluvial de marchandises en Nouvelle-Aquitaine





Sommaire

Le secteur de la construction évolue pour répondre à des enjeux économiques, environnementaux et numériques	3
L'emploi dans le BTP	10
Les salariés du BTP	10
Les artisans	10
L'intérim	11
L'offre de formation professionnelle	12
L'apprentissage : une voie privilégiée	12
L'insertion professionnelle des sortants de formation initiale	13
La formation continue des salariés et des demandeurs d'emploi	15
Le BTP et le marché du travail	16
Les effectifs de demandeurs d'emploi	16
Les besoins de main d'œuvre	18
Liste des codes pris en compte par la branche pour définir le BTP	19
Les activités des entreprises (Code NAF)	19
Le marché du travail (Code ROME)	20

Le secteur de la construction évolue pour répondre à des enjeux économiques, environnementaux et numériques

Quelques indicateurs présentés par la CERC dans l'édition 2016 de son « Tableau de bord emploi-formation Bâtiment et travaux publics en Nouvelle-Aquitaine », permettent d'apprécier le poids du secteur du BTP dans l'économie régionale.

- Volume estimé de production du Bâtiment en 2015 : 11,3 Milliards d'euros
- Volume estimé de production des Travaux publics en 2015 : 3,6 Milliards d'euros
- 27 585 logements mis en chantier
- 2 742 000 m² de locaux mis en chantier.

Dans le bâtiment, la tendance de l'activité est à la baisse (- 3,1 % par rapport à 2014 et - 20 % en quatre ans). Le secteur de l'entretien-rénovation, représentant 58 % du chiffre d'affaires du bâtiment, enregistre une hausse de + 0,5 % en un an.

Dans les travaux publics, la baisse d'activité enregistrée est encore plus forte et s'établit à - 25 % par rapport à 2014. Cette diminution résulte notamment de la fin des travaux de la LGV SEA Tours-Bordeaux.

En 2015, avec plus de 110 600 salariés et près de 56 650 entreprises, le secteur du BTP est structurant pour l'emploi. Il représente ainsi 6 % de l'emploi salarié total et 9 % des établissements implantés en Nouvelle-Aquitaine.

21,5 % des 56 650 entreprises sont positionnées sur des activités de gros œuvre, 7,5 % sur les travaux publics et 71 % sur le second œuvre. Le tissu économique régional du BTP est composé d'une majorité d'entreprises artisanales (88,8 %). La Nouvelle-Aquitaine compte 50 325 entreprises artisanales dont 71,4 % positionnées sur des activités du second œuvre (menuiserie, peinture, électricité...).

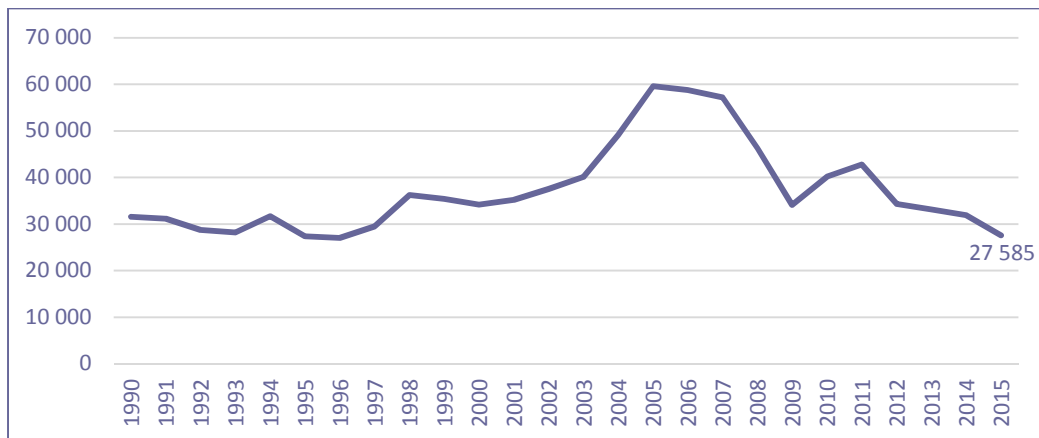
Habitat domestique : amplifier la reprise des mises en chantier, agir pour la réduction de la précarité énergétique des néo-aquitains et favoriser l'accessibilité des logements aux personnes âgées et dépendantes.

Avec une diminution pour la quatrième année consécutive, le nombre de logements mis en chantier en 2015 atteint son plus bas niveau depuis 1996. Dans son tableau de bord, la CERC annonce toutefois une évolution à la hausse pour l'année 2016.

En Nouvelle-Aquitaine, les maisons individuelles représentent 71 % des résidences principales. 62 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale. Sur ces habitations, les besoins en rénovation énergétiques semblent importants de tous points de vue. En effet, plus de la moitié des résidences principales (51 %) ont été construites avant 1974, c'est-à-dire avant toute réglementation thermique (sources : données FILOCOM, DREAL Nouvelle-Aquitaine, SoeS – issu de « la rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine » de la CERC).

Enfin, le vieillissement de la population et les politiques de maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes, supposent parfois de réaliser des transformations de l'habitat existant. Les perspectives connues concernant l'accroissement des « plus de 80 ans » et de la dépendance laissent présager une augmentation des chantiers d'amélioration de l'accessibilité des logements et plus généralement de maintien à domicile.

Nombre de logements commencés en Nouvelle-Aquitaine de 1990 à 2015



Source : Sit@del2 - MEEM/CGDD/SOeS

Convergences n° 72 – Octobre 2017

Le « non résidentiel » : un secteur en perte de vitesse également concerné par l'enjeu de la réhabilitation énergétique

Construction neuve de locaux (données en date de prise en compte; surface de plancher)	Situation à fin janvier 2017 Cumul 12 mois - Evol 1 an	
Total locaux commencés	2 596 mill. m²	-3,1%
Bâtiments agricoles	859 mill. m²	+4,4%
Secteur privé non agricole	1 349 mill. m²	-0,7%
dont locaux industriels	225 mill. m ²	-8,5%
dont commerces	390 mill. m ²	+14,9%
dont bureaux	232 mill. m ²	+10,3%
dont entrepôts	343 mill. m ²	-13,4%
dont autres locaux	159 mill. m ²	-4,4%
Secteur public	388 mill. m²	-22,2%
Total locaux autorisés	3 928 mill. m²	-9,4%
Bâtiments agricoles	1 299 mill. m²	-21,0%
Secteur privé non agricole	2 070 mill. m²	-5,6%
dont locaux industriels	323 mill. m ²	+9,5%
dont commerces	633 mill. m ²	+9,9%
dont bureaux	338 mill. m ²	-12,9%
dont entrepôts	510 mill. m ²	-18,7%
dont autres locaux	266 mill. m ²	-13,0%
Secteur public	560 mill. m²	+11,5%

Source : SOeS, Sit@del2

Alors que la construction de logements individuels et collectifs repart à la hausse depuis 2016, le marché de la construction neuve non résidentielle enregistre un recul de - 3,1 % pour les surfaces de locaux commencés et de - 9,4 % pour les autorisations de construire.

(Extrait de « Conjoncture filière construction Nouvelle-Aquitaine » édité en mars 2017 par la CERC Nouvelle-Aquitaine).

La transition énergétique dans le bâtiment se décline autour de trois axes : la rénovation, la construction BEPOS⁴ et la valorisation des déchets

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)⁵ publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent, visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement. Elle doit également permettre de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Les logements et les bureaux sont le 1er consommateur d'énergie finale et le 4ème émetteur de gaz à effet de serre, constituant donc un enjeu central de la LTECV. On note parmi les mesures phares de cette loi :

- La **rénovation du parc de bâtiments existants**, notamment en profitant de la réalisation de travaux importants (réfection de toiture, ravalement de façade, aménagement de combles) pour améliorer significativement la performance énergétique ;
- L'amélioration de la performance énergétique et environnementale des **bâtiments neufs**, en prévoyant que les constructions publiques soient exemplaires en ce domaine, ou en visant la promotion des bâtiments à énergie positive ou à haute performance environnementale ;
- La lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire, en développant notamment le tri à la source et les **filières de recyclage et de valorisation** (par exemple dans le secteur du bâtiment) ;

4 BEPOS : Bâtiment à Energie POSitive

5 Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

Convergences n° 72 – Octobre 2017

Un enjeu majeur de la transition énergétique : la réhabilitation et la rénovation énergétique

Le plan national de rénovation énergétique a pour objectif la rénovation de 500 000 logements par an d'ici à 2050. Afin d'atteindre cet objectif, un large réseau d'acteurs se met en place sur les territoires. Leur rôle est de fournir des informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration d'un projet de rénovation. On compte en Nouvelle-Aquitaine 33 Espaces Info Energie, 13 Points rénovation Info Service (PRIS) ou encore 20 plateformes territoriales de la rénovation énergétique.

Les enjeux attachés à l'excellence environnementale ont également des applications sur le « non résidentiel ». A titre d'illustration, pour les rénovations très lourdes de bâtiments de plus de 1 000 m², achevés après 1948, la réglementation définit un objectif de performance globale pour le bâtiment rénové. Ces bâtiments doivent aussi faire l'objet d'une étude de faisabilité des approvisionnements en énergie préalablement au dépôt de la demande de permis de construire.

Construction neuve : la RT 2020 mise en œuvre dès 2018

Le principal objectif de la réglementation thermique 2020 (RT 2020) est de ramener la performance énergétique de tous les bâtiments à un niveau passif. Concrètement, ils devront produire autant d'énergie qu'ils en consomment. Ces bâtiments sont dits « à énergie passive ou positive » (BePOS). La Réglementation thermique 2012 se concentrait essentiellement sur les aspects thermiques et sur l'isolation du logement. La RT 2020 va plus loin puisqu'elle ajoute la production d'énergie et l'empreinte environnementale du foyer à ses exigences. L'application de cette nouvelle réglementation énergétique s'appliquera dès 2018 pour une généralisation en 2020 (article 14 de la LTECV). Le cycle de vie des matériaux, les conditions de fabrication des équipements sont également pris en compte dans un souci de protection de l'environnement.

La valorisation des déchets

En 2012, les activités du bâtiment et des travaux publics (BTP) ont généré 246 millions de tonnes de déchets, soit près des 3/4 des déchets produits en France. La loi de transition énergétique prévoit que 70 % des déchets du BTP devront être valorisés à l'horizon 2020. Ce taux est actuellement d'environ 50 %. Pour y arriver, c'est toute la filière qui doit revoir ses process. Les professionnels du bâtiment devront modifier leurs pratiques de déconstruction et de démolition. Les fabricants de matériaux ont un rôle à jouer, en prenant en compte la fin de vie des produits dès leur conception. La loi de transition énergétique stipule également que les négoce doivent assurer, depuis janvier 2017, la reprise des matériaux de construction.

La loi prévoit également le réemploi, le recyclage ou la valorisation matière d'au moins 70 % des matières et déchets produits sur les chantiers de construction ou d'entretien routiers dont l'Etat et les collectivités territoriales sont les maîtres d'ouvrage.

Le label RGE, une reconnaissance pour les entreprises et les artisans

Depuis le 1er septembre 2014, la mention **Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)** permet d'identifier un professionnel qualifié pour des travaux de rénovation énergétique et dont la compétence est reconnue en matière d'efficacité énergétique. Seuls les travaux d'amélioration et de rénovation énergétique réalisés par des professionnels titulaires d'un signe de qualité RGE ouvrent droit aux aides financières dans un logement ancien (éco-conditionnalité des aides à la rénovation énergétique, CITE).

6 746 entreprises détiennent une ou plusieurs qualifications RGE fin 2015 en Nouvelle-Aquitaine, soit 13 % des entreprises du bâtiment. Le nombre d'entreprises RGE a été multiplié par deux entre 2014 et 2015 (6).

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la LTECV, des dispositifs d'aides aux particuliers et aux copropriétés ont été mis en place. On peut citer notamment l'éco-Prêt à taux zéro (**Eco-PTZ**), le crédit d'impôt pour la transition énergétique (**CITE**), les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (**ANAH**), le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (**CEE**) ou encore l'éco-prêt logement social (**Eco-PLS**).

Convergences n° 72 – Octobre 2017

La révolution numérique

Le Plan Transition Numérique dans le Bâtiment (PTNB) a été lancé en 2015 par le ministère en charge du logement, pour une période de trois ans, afin d'accompagner la mutation numérique dans le secteur du bâtiment. L'objectif de ce plan est d'accompagner la filière pour une numérisation massive des pratiques.

Le principal enjeu est le déploiement de **la maquette numérique ou BIM (Building information Modeling)**. Le BIM permet de concentrer l'ensemble des informations techniques d'un bâtiment dans une seule base de données. Elle sera partagée par tous les acteurs intervenant dans la construction et enrichie tout au long de la vie du bâtiment. Cette base devrait simplifier la conception, la réalisation et la maintenance du bâtiment. Depuis janvier 2017, la loi Pinel impose l'intégration de la maquette numérique dans tous les marchés d'Etat.

Cette révolution numérique se met progressivement en place mais elle nécessite pour les entreprises de s'équiper en logiciels performants et d'accroître les compétences numériques de leurs salariés. Globalement les grandes entreprises ont commencé à intégrer le BIM dans leur fonctionnement. En revanche, pour les petites et moyennes entreprises cette démarche est plus difficile à mettre en oeuvre, elle nécessite un investissement important.

Double révolution : la transition énergétique et le numérique, quelles conséquences sur les métiers ?

Une évolution des métiers

La nouvelle réglementation environnementale modifie le travail des professionnels du BTP. Selon la FFB, « il n'y a pas tellement de nouveaux métiers », il s'agit plutôt d'une « adaptation de contenu des métiers actuels » et « de métiers qui s'enrichissent ». Il s'agit pour les professionnels d'acquérir de nouvelles compétences à la fois techniques mais également comportementales.

Les métiers se développent dans les bureaux d'études, sur des postes d'ingénieurs pour lesquels de nouvelles spécialités apparaissent (ingénieur en énergies renouvelables par exemple) et dans les services de contrôle sur les calculs de performance énergétique.

Sur les postes de techniciens ou d'ouvriers, le métier reste sensiblement le même. Les principaux changements sont liés aux nouveaux matériaux utilisés. Les professionnels doivent donc apprendre de nouvelles techniques d'installation et de nouveaux équipements techniques qui font leur apparition (éclairage basse tension, suivi connecté du chauffage, gestion automatique des volets...). Ils doivent enfin réduire l'impact écologique de leur activité, notamment par le tri, la récupération et la valorisation des déchets sur les chantiers. Cette dernière nécessite une sensibilisation à l'économie circulaire.

Quelques nouveaux métiers sont tout de même apparus récemment, on peut citer notamment tous les métiers de la data, l'energy manager, le domoticien (chargé de concevoir et installer des équipements automatiques et électroniques qui rendent le bâtiment plus écologique) ou encore le BIM Manager⁷ (responsable de la maquette numérique, il coordonne les phases de construction et assure la communication et le travail collaboratif entre les professionnels).

Davantage de travail collaboratif

La transition énergétique implique davantage de contacts transversaux entre métiers. Les compétences à faire évoluer sont liées à la capacité à travailler ensemble. Pour la fédération professionnelle, tous les métiers sont imbriqués les uns aux autres. Par exemple, pour avoir de bonnes performances énergétiques, le menuisier et celui qui a posé l'isolation sont amenés à travailler ensemble.

⁷ L'impact des transitions écologique et numérique sur l'évolution des métiers et des compétences dans le [bâtiment](#) (Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte)

Convergences n° 72 – Octobre 2017

Le BIM est à la fois un outil de travail et une nouvelle façon de travailler. Son arrivée dans le secteur va nécessiter la mise en place de nouvelles méthodes de travail dans un esprit collaboratif et ce, de la part de tous les professionnels, de l'architecte à l'ouvrier sur le chantier.

La formation et l'information sur la transition énergétique

L'ensemble des salariés va devoir monter en compétences sur les nouvelles technologies. Certaines des nouvelles connaissances ou compétences nécessaires s'acquièrent en formation.

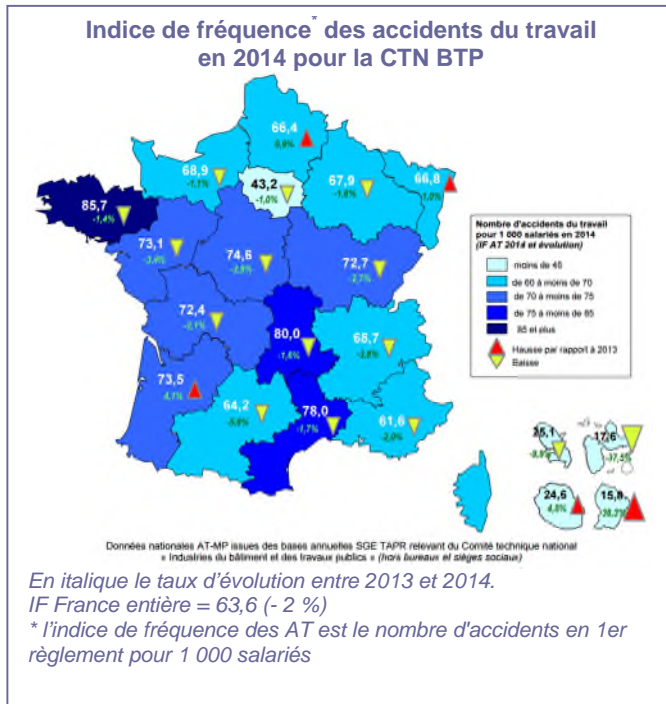
L'ADEME et le plan bâtiment durable ont lancé une plateforme de formation dédiée au bâtiment durable⁸. L'objectif de cette plateforme est double, il s'agit d'une part de favoriser la montée en compétence des professionnels de la filière bâtiment et immobilier sur les thématiques de la transition énergétique et du bâtiment durable (construction et rénovation) ; et d'autre part de diffuser auprès du grand public, les enjeux liés au bâtiment durable, en particulier la rénovation énergétique des logements.

Le Massive Open Online Course (**MOOC**) est un outil pédagogique numérique de plus en plus utilisé qui a pour objectif de diffuser des savoirs, compétences et pratiques. Le MOOC est apparu comme un outil pertinent de diffusion des connaissances, de formations aux problématiques émergentes et de fédérations des acteurs autour de la transition écologique. Les deux premiers MOOC hébergés sur la plateforme ont déjà permis de former plus de 8 500 personnes à la rénovation énergétique des bâtiments.

⁸ <https://mooc-batiment-durable.fr/>

Convergences n° 72 – Octobre 2017

Accidents du travail et maladies professionnelles (données nationales)



Selon une synthèse descriptive des principales informations disponibles, au niveau national, sur la sinistralité AT-MP (accidents du travail et maladies professionnelles) dans le secteur des « Industries du bâtiment et des travaux publics », le nombre d'accidents du travail indemnisés poursuit sa baisse amorcée dès 2008.

(Source : Régime général de la sécurité sociale).

Selon cette source nationale,

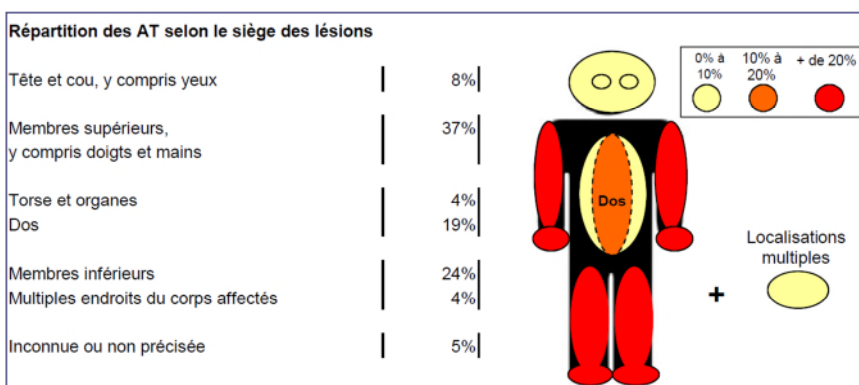
(<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/statistiques-et-analyse/sinistralite-atmp.html>),

« il apparaît que, en 2015, les accidents du travail dans le secteur BTP sont principalement des accidents liés à la manutention manuelle (52 %). Viennent ensuite par ordre décroissant d'importance : les risques liés aux chutes de hauteur (17 %), ceux liés à l'outillage à main (15 %), ceux provoquant des chutes de plain-pied (10 %). »

A l'image de l'ensemble des secteurs d'activités, les « industries du bâtiment et des travaux publics » enregistrent une baisse de 3 % du nombre de maladies professionnelles en 2015 suite à une forte augmentation en 2014 (+ 6 %).

En 2015, les principales maladies professionnelles concernaient :

- les affections périarticulaires (74 %) ;
- les affections rachis/lombaires (10 %) ;
- les lésions chroniques du ménisque (5 %) ;
- les atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels (3 %) ;
- les affections liées à l'amiante (2 %).



L'emploi dans le BTP

Les salariés du BTP

Groupe de métiers	Effectifs en 2015
Maçon	12 718
Menuisier	5 877
Charpentier	2 804
Couvreur	2 768
Plombier	1 710
Chauffagiste	2 597
Peintre	6 031
Plâtrier	2 511
Carreleur	1 413
Métallier	2 196
Electricien	4 100
Divers production	15 364
Total Bâtiment	60 089
Monteur de réseaux	2 094
Conducteur d'engins	3 498
Mécanicien d'engins	341
Canalisateur	384
Constructeur d'ouvrages d'art	609
Constructeur de routes	329
Ouvrier VRD	3 688
Conducteur de poids lourds	1 647
Divers production	3 841
Total Travaux publics	16 431
Total Production	76 520
Chef de chantier	3 835
Conducteur de travaux	3 264
Dessinateur métreur	1 380
Géomètre topographe	110
Technicien	5 224
Ingénieur	1 119
Divers technique	949
Total Technique et encadrement	15 881
Administratif	15 896
Commercial	1 976
Divers	334
Total Administratif et commercial	18 206
Total salariés du BTP	110 607

L'Union des Caisses de France (UCF) recense 110 607 salariés dans le BTP en 2015 soit une baisse de plus de 3 % en un an et de plus de 17 % par rapport à 2008.

Les métiers sont classés selon trois catégories : les métiers de la production regroupent 69,2 % des effectifs, les fonctions techniques et d'encadrement de chantiers représentent 14,4 % des effectifs et les fonctions administratives et commerciales 16,5 %. Les effectifs sont répartis tel que ci-contre par groupe de métiers (Source : UCF, "Tableau de bord emploi formation BTP en Nouvelle-Aquitaine", CERC, Edition 2016).

16 431 salariés exercent leurs activités dans des entreprises des travaux publics et 60 089 salariés sont dans le secteur du bâtiment.

Les métiers les plus représentés sont les maçons, avec plus de 12 700 salariés en Nouvelle-Aquitaine, suivi des peintres et des menuisiers.

La part des femmes est de 12 % dans le secteur, elles représentent seulement 2 % des ouvriers.

L'âge moyen des salariés progresse depuis 2013, il est de 39,9 en 2015. La part des jeunes atteint 8,5 % en 2015, elle diminue (- 4,5 points en cinq ans) alors que celle des plus de 55 ans augmente (+ 2,7 points). Les jeunes sont un peu plus présents dans les activités de production (10,5 %), ils sont seulement 3,2 % dans les activités administratives et commerciales.

Les artisans

Le secteur compte 50 325 entreprises artisanales en Nouvelle-Aquitaine en 2015, soit 90 % des entreprises du BTP.

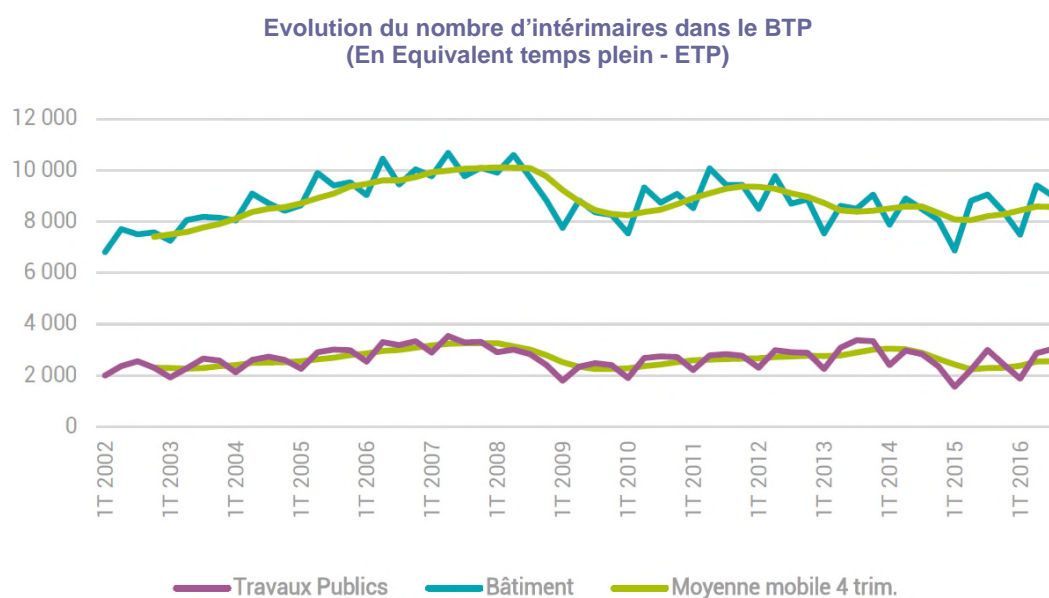
71 % sont des entreprises du second œuvre. Les entreprises artisanales de peinture, d'électricité ou encore de menuiserie sont les plus nombreuses. Les activités de gros œuvre rassemblent, quant à elles, 22,1 % des entreprises artisanales de Nouvelle-Aquitaine.

Le secteur du bâtiment représente 42,5 % des entreprises artisanales (source : CRMA).

Source du tableau : UCF, "Tableau de bord emploi formation BTP en Nouvelle-Aquitaine", CERC, Edition 2016

L'intérim

Au 4^{ème} trimestre 2015, le nombre d'intérimaires (en ETP) est de 10 798 en Nouvelle-Aquitaine. Ce nombre est en recul par rapport à l'année précédente. Il semble toutefois se stabiliser en 2016.



Source : DARES, « Tableau de bord emploi formation BTP en Nouvelle-Aquitaine », CERC, Edition 2016

L'offre de formation professionnelle

L'apprentissage : une voie privilégiée

Le secteur de la construction est celui qui a le plus recours à l'apprentissage. Cette modalité de formation a été une des solutions mobilisées par les employeurs pour répondre à une double problématique : l'accès à l'emploi suppose la maîtrise de savoirs professionnels dont l'acquisition demande du temps et de la pratique.

En Nouvelle-Aquitaine, 18,5 % des apprentis, soit près de 6 800 jeunes, se forment à un métier du bâtiment. Les formations au CAP sont nombreuses dans le bâtiment, un apprenti sur quatre qui suit une formation de niveau V se forme aux techniques du BTP.

Les formations de maçon et d'électricien recensent le plus d'apprentis. 60 % des apprentis suivent une formation de niveau V (CAP) et 25 % de niveau IV (Bac).

Les apprentis dans une formation du BTP en 2016/2017 en Nouvelle-Aquitaine

Domaine	Apprentis en Nouvelle-Aquitaine 2016/2017	%
Maçon	980	14%
Carreleur	181	3%
Menuisier	755	11%
Charpentier	483	7%
Couvreur	354	5%
Plombier	316	5%
Chauffagiste	693	10%
Peintre	660	10%
Plâtrier	233	3%
Métallier	166	2%
Electricien	964	14%
Bâtiment	5 785	85%
Monteur de réseaux	39	1%
Conducteur d'engins	120	2%
Mécanicien d'engins	58	1%
Canalisateur	82	1%
Routes-Terrassement	49	1%
Travaux publics	348	5%
Encadrement de chantier	254	4%
Etudes	334	5%
Géomètre topographe	66	1%
Techniques et encadrement	654	10%
Total BTP	6 787	

Niveau	Apprentis en Nouvelle-Aquitaine 2016/2017	%
Niveau I	212	3%
Niveau II	109	2%
Niveau III	741	11%
Niveau IV	1 686	25%
Niveau V	4 039	60%
Total BTP	6 787	

Source : Région Nouvelle-Aquitaine – Année scolaire 2016/2017

L'insertion professionnelle des sortants de formation initiale

La mesure de l'insertion dans l'emploi est réalisée grâce à une enquête annuelle nommée IVA – IPA⁹. Les données montrent clairement, tant pour les formations du gros œuvre que pour celles relatives au second œuvre, que le taux d'insertion pour les jeunes ayant suivi une formation par apprentissage est généralement meilleur que celui constaté pour les formés par la voie scolaire.

Les taux d'insertion dans l'emploi constatés font apparaître de fortes disparités. Les chiffres présentés ci-dessous semblent tout de même confirmer que le seuil d'accès à l'emploi s'élève progressivement pour atteindre le niveau IV (Baccalauréat). Certains taux d'insertion sont bas notamment pour des CAP suivis par la voie scolaire. Et certains d'entre eux connaissent aussi des taux relativement bas pour les apprentis (peintre et applicateur de revêtements ou préparation et réalisation d'ouvrages électriques).

Taux d'insertion dans l'emploi par formation

Domaine de formation	Modalité de formation suivie	Libellé du diplôme	Nombre de sortants de formation en Nouvelle-Aquitaine en 2016	Taux d'insertion dans l'emploi en 2016	
Carreleur	Apprentissage	BP CARRELAGE MOSAIQUE	15	48%	
		CAP CARRELEUR MOSAISTE	45		
	Voie scolaire	CAP CARRELEUR MOSAISTE	5		
Charpentier	Apprentissage	Bac pro TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	15	73%	
		BP CHARPENTIER	25		
		BTS SYSTEMES CONSTRUCTIFS BOIS ET HABITAT	25		
		CAP CHARPENTIER BOIS	95		
	Voie scolaire	Bac pro TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	45		47%
		BTS SYSTEMES CONSTRUCTIFS BOIS ET HABITAT	30		55%
Chauffagiste	Apprentissage	Bac pro TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	35	92%	
		Bac pro TECHNICIEN D'INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	5	87%	
		BP MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION	5		
		BP MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE	65		
		BTS FLUIDES ENERGIES ENVIRONNEMENTS OPTION MAINTENANCE ET GESTION DES SYSTEMES FLUIDIQUES ET ENERGETIQUES	5		
		CAP INSTALLATEUR THERMIQUE	60	51%	
	Voie scolaire	Bac pro TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	30	56%	
		Bac pro TECHNICIEN D'INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	105	45%	
		Bac pro TECHNIC. FROID CONDITIONNEMENT AIR	40	79%	
		CAP INSTALLATEUR THERMIQUE	25		
Conducteur d'engins	Apprentissage	CAP CONDUCTEUR D'ENGINS : TRAVAUX PUBLICS ET CARRIERES	55	79%	
	Voie scolaire	CAP CONDUCTEUR D'ENGINS : TRAVAUX PUBLICS ET CARRIERES	10		
Couvreur	Apprentissage	BP COUVREUR	20		

9 Le ministère de l'Education nationale réalise chaque année une enquête sur la situation des jeunes, quelques mois après qu'ils aient quitté le système éducatif.

Convergences n° 72 – Octobre 2017

		CAP COUVREUR	55	73%
Electricien	Apprentissage	Bac pro ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS	90	73%
		BP INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	70	73%
		BTS ELECTROTECHNIQUE	80	80%
		CAP PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES	90	41%
	Voie scolaire	Bac pro ELECTROTEC. ENERG. EQUIP.COMMUNIC	375	39%
		BTS ELECTROTECHNIQUE	150	65%
Encadrement de chantier	Apprentissage	Lic Pro TRAVAUX PUBLICS SPE ENCADREMENT DE CHANTIER		
	Voie scolaire	BTS TRAVAUX PUBLICS	30	
Etudes	Apprentissage	BTS ETUDES ET ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION	5	
		Lic Pro ENERGIE ET GENIE CLIMATIQUE SPE REHABILITATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI		
Géomètre Topographe	Voie scolaire	BTS GEOMETRE TOPOGRAPHE	15	
Maçon	Apprentissage	Bac pro TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS ŒUVRE	10	
		BP MACON	125	82%
		CAP MACON	160	53%
		CAP TAILLEUR DE PIERRE	10	
	Voie scolaire	CAP MACON	25	
		CAP TAILLEUR DE PIERRE	5	
Mécaniciens d'engins	Apprentissage	BTS MAINTENANCE ET APRES-VENTE DES ENGIN DE TRAVAUX PUBLICS ET DE MANUTENTION	10	
Menuisier	Apprentissage	Bac pro TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	5	
		BP MENUISIER	40	78%
		CAP MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT	70	61%
		CAP MENUISIER INSTALLATEUR	35	77%
	Voie scolaire	Bac pro TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	125	49%
		CAP MENUISIER FABRICT MEN MOB AGENCMT	60	28%
Métallier	Apprentissage	CAP SERRURIER METALLIER	40	44%
	Voie scolaire	Bac pro OUVRAG.BAT. ALU VERRE MATERX SYNT		
		CAP SERRURIER METALLIER	40	26%
Peintre	Apprentissage	CAP PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT	105	33%
		CAP SOLIER-MOQUETTISTE	15	
	Voie scolaire	CAP PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT	70	23%
Plâtrier	Apprentissage	CAP PLATRIER-PLAQUISTE	55	55%
	Voie scolaire	Bac pro AMENAGEMENT FINITION BATIMENT	60	48%
		CAP PLATRIER-PLAQUISTE	10	
Plombier	Apprentissage	BP EQUIPEMENTS SANITAIRES	5	
		CAP INSTALLATEUR SANITAIRE	60	50%
	Voie scolaire	CAP INSTALLATEUR SANITAIRE	15	

Sources : Rectorat, Région Nouvelle-Aquitaine, IVA-IPA 2016

Convergences n° 72 – Octobre 2017

La formation continue des salariés et des demandeurs d'emploi

La formation continue des salariés

Constructys, OPCA de la branche, recense sur 2016, plus de 26 400 départs en formation. Les deux tiers des salariés formés sont des ouvriers. Les techniciens et agents de maîtrise représentent 13 % des départs en formation et les employés 9 %. Cette répartition reste inchangée par rapport à 2015.

Répartition des salariés formés par taille d'entreprise

Sections	Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation	%
Entreprises Bâtiment et Travaux publics <10	8 804	33 %
Entreprises bâtiment 10 à 49 salariés	8 279	31 %
Entreprises TP 10 à 49 salariés	1 673	6 %
Entreprises bâtiment 50 et plus	4 472	17 %
Entreprises TP 50 salariés et plus	2 912	11 %
Non renseigné	297	1 %
TOTAL	26 437	100 %

Source : Constructys, 2016

Sur le dispositif de l'alternance, et en complément du paragraphe sur l'apprentissage, en 2016, 1 117 contrats de professionnalisation ont été signés par les entreprises du secteur, soit une augmentation de 8,4 % par rapport à 2015.

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi

Depuis le 1er janvier 2013, la Région Poitou-Charentes est le financeur principal des formations longues et s'appuie sur le SPRF-PRF¹⁰. Les POEC (Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives) sont financées par les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) et Pôle emploi devient le financeur principal des formations individuelles courtes (notamment AFPR et POEI). L'Agefiph apporte son financement aux formations suivies par des personnes handicapées.

La Région a permis à plus de 800 demandeurs d'emploi d'entrer en formation qualifiante dans le cadre du SPRF en 2016 en Poitou-Charentes. Les principaux flux ont concerné la préparation aux professions d'électricien d'équipement (148 entrées en formation), de peintre (92), de maçon (81), de plaquiste (67) et d'installateur thermique et sanitaire (66). Cette même année civile, 68 personnes sont entrées dans une formation du PRF dans le domaine de la menuiserie aluminium ou encore de technicien d'études du bâtiment.

Pôle emploi aura, en 2016, participé à la formation de près de 4 680 demandeurs d'emploi relevant du champ de ce contrat d'objectifs territorial en Nouvelle-Aquitaine. Environ 1 150 personnes ont suivi une formation à la conduite d'engins, près de 700 se sont formées aux techniques d'encadrement de chantier, 675 à la maçonnerie, 550 à la peinture, 550 à la menuiserie, 520 à l'électricité et 475 aux activités de plombier-chauffagiste... Ces sept domaines de formation représentent près de 70 % des entrées sur des formations prises en charge par Pôle emploi.

Constructys a participé, en 2016, à la formation de 129 demandeurs d'emploi via une POE Collective en Nouvelle-Aquitaine.

10 Le Service Public Régional de la Formation (SPRF) complète le Programme Régional de Formation (PRF)

Le BTP et le marché du travail

L'importance du secteur, sa présence dans l'ensemble des territoires, la médiatisation de ses besoins en main d'œuvre font que de nombreux demandeurs d'emploi se positionnent sur des métiers du BTP.

Les effectifs de demandeurs d'emploi

Au 25 avril 2017, il y avait près de 53 750 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C inscrits à Pôle emploi sur l'un des codes Rome recensés par la profession. Cet effectif représente près de 11 % des inscrits à Pôle emploi. 6 familles professionnelles rassemblent à elles seules 75,3 % des demandeurs d'emploi.

Métiers	Effectifs DEFM (cat A, B et C) au 25 avril 2017	Poids de la famille dans le total BTP
Maçon	8 649	16%
Carreleur	1 507	3%
Menuisier	5 792	11%
Charpentier	1 787	3%
Couvreur	2 148	4%
Plombier - Chauffagiste	4 354	8%
Peintre	7 462	14%
Plâtrier	168	0%
Métallier	574	1%
Electricien	5 685	11%
Monteur de réseau	502	1%
Conducteur d'engins	5 396	10%
Mécanicien d'engins	590	1%
Canalisateur	267	0%
Constructeur d'ouvrages d'art	1 350	3%
Constructeur de routes	1 142	2%
Divers production	7 203	13%
Technique et encadrement de chantier	5 675	11%
Ensemble du COT BTP	53 749	

Source : Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine

Les métiers de la maçonnerie, de la peinture en bâtiment et de la préparation du gros œuvre et des travaux publics recensent les effectifs les plus importants avec respectivement 8 649, 7 462 et 7 203 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C en Nouvelle-Aquitaine.

Si la part des femmes dans la demande d'emploi est faible (4 %) quelques métiers recueillent la demande d'emploi des femmes, notamment dans les activités de technique et encadrement de chantier (15 % de femmes) ou encore dans la peinture en bâtiment (11 %).

La part des moins de 26 ans dans la DEFM est en valeur moyenne de 17 %, 16 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les métiers sur lesquels les jeunes représentent une part importante des demandeurs sont les mécaniciens d'engins (34 %), les plombiers-chauffagistes (24 %) ou encore les électriciens et les monteurs de réseaux avec chacun 23 % de demandeurs de moins de 26 ans.

Convergences n° 72 – Octobre 2017

En réponse aux évolutions pointées précédemment (nouvelles réglementations, innovations technologiques, utilisation de nouveaux matériaux, etc...) le niveau de qualification à l'embauche pourrait continuer à s'accroître. La formation continue est dans ce contexte un enjeu important pour le secteur.

Métiers	Part de DE avec formation et diplôme en relation avec le métier	Part des DE rapidement employables*
Maçon	24,3%	77,3%
Carreleur	28,4%	67,5%
Menuisier	24,3%	68,0%
Charpentier	6,9%	52,5%
Couvreur	15,4%	67,8%
Plombier - Chauffagiste	43,1%	67,1%
Peintre	30,0%	64,2%
Plâtrier	39,9%	83,3%
Métallier	2,6%	57,0%
Electricien	37,6%	67,3%
Monteur de réseau	5,8%	46,4%
Conducteur d'engins	4,3%	51,8%
Mécanicien d'engins	5,8%	49,3%
Canalisateur	3,7%	53,9%
Constructeur d'ouvrages d'art	13,5%	73,1%
Constructeur de routes	3,1%	56,0%
Divers production	2,7%	38,0%
Technique et encadrement de chantier	12,0%	63,4%
Ensemble du COT BTP	21,1 %	64,3 %

Source : Pole emploi Nouvelle-Aquitaine – avril 2017

* Demandeurs d'emploi dont le métier principal est dans le BTP et demandeurs d'emploi déclarant être prêts à exercer dans le BTP, disposant d'une formation et d'un diplôme en relation avec le métier recherché ou au moins 3 ans d'expérience

Au niveau de la formation, 21,1 % des demandeurs d'emploi ont une formation et obtenu un diplôme en relation avec le métier recherché. Cette part est particulièrement élevée sur les métiers de peintre (30 %), d'électricien (37,6 %), de plâtrier (39,9 %) et surtout de plombier-chauffagiste (43,1 %). En revanche, les demandeurs d'emploi sont faiblement diplômés sur les métiers de métallier (2,6 %), de constructeur de routes (3,1 %) ou encore de canalisateur (3,7 %).

Globalement, 64,3 % des DE inscrits sur les métiers du BTP sont « rapidement employables » soit en raison de leur diplôme, soit en raison de leur expérience sur le métier. Les métiers sur lesquels les proportions de demandeurs d'emploi « rapidement employables » sont les plus élevées sont les plâtriers (83,3 %), les maçons (77,3 %) et les constructeurs d'ouvrages d'art (73,1 %). A l'inverse, la proportion de demandeurs d'emploi « rapidement employables » est faible sur les métiers de monteur de réseaux (46,4 %), de mécaniciens d'engins (49,3 %) et de conducteur d'engins (51,8 %).

Les besoins de main d'œuvre

Selon l'enquête sur les besoins de main d'œuvre (BMO) 2017, les métiers de la construction ne font pas partie des métiers les plus recherchés par les entreprises. Le premier métier du BTP arrive en 35^{ème} position, il s'agit des ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment avec près de 1 200 projets de recrutement en Nouvelle-Aquitaine. Les ouvriers non qualifiés de la métallerie, serrurerie et les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment comptent respectivement 1 108 et 1 071 projets de recrutement. Pour ces trois métiers, près de la moitié des employeurs estiment qu'ils vont rencontrer des difficultés à recruter.

Si on observe uniquement les entreprises du secteur de la construction, elles envisagent de recruter 8 093 personnes en 2017. La construction représente ainsi 4,2 % des projets de recrutement de Nouvelle-Aquitaine. Les trois métiers les plus recherchés sont les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, les maçons et les ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment.

Les projets de recrutement dans le secteur de la construction



Source : Pôle emploi – BMO 2017

Liste des codes pris en compte par la branche pour définir le BTP

Les activités des entreprises (Code NAF)

Les travaux publics

Construction de routes et autoroutes	4211Z
Construction de voies ferrées de surface et souterraines	4212Z
Construction d'ouvrages d'art	4213A
Construction et entretien de tunnels	4213B
Construction de réseaux pour fluides	4221Z
Construction de réseaux électriques et de télécommunications	4222Z
Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	4291Z
Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	4299Z
Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	4312A
Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse	4312B
Forages et sondages	4313Z
Travaux d'installation électrique sur la voie publique	4321B
Autres travaux spécialisés de construction	4399D
Location avec opérateur de matériel de construction	4399E

Le bâtiment

Gros œuvre	Construction de maisons individuelles	4120A
	Construction d'autres bâtiments	4120B
	Travaux de démolition	4311Z
	Travaux de montage de structures métalliques	4399B
	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	4399C
Second œuvre	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	4321A
	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	4322A
	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	4322B
	Travaux d'isolation	4329A
	Autres travaux d'installation n.c.a.	4329B
	Travaux de plâtrerie	4331Z
	Travaux de menuiserie bois et pvc	4332A
	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	4332B
	Agencement de lieux de vente	4332C
	Travaux de revêtement des sols et des murs	4333Z
	Travaux de peinture et vitrerie	4334Z
	Autres travaux de finition	4339Z
	Travaux de charpente	4391A
	Travaux de couverture par éléments	4391B
Travaux d'étanchéification	4399A	

Convergences n° 72 – Octobre 2017

Le marché du travail (Code ROME)

Macon

- F1703 - Maçonnerie
- F1611 - Réalisation et restauration de façades
- F1612 - Taille et décoration de pierres

Carreleur

- F1608 - Pose de revêtements rigides

Menuisier

- F1604 - Montage d'agencements
- F1607 - Pose de fermetures menuisées

Charpentier

- F1501 - Montage de structures et de charpentes bois
- F1503 - Réalisation - installation d'ossatures bois

Couvreur

- F1610 - Pose et restauration de couvertures
- F1613 - Travaux d'étanchéité et d'isolation

Plombier - Chauffagiste

- F1603 - Installation d'équipements sanitaires et thermiques

Peintre

- F1606 - Peinture en bâtiment
- F1609 - Pose de revêtements souples

Plâtrier

- F1601 - Application et décoration en plâtre, stuc et staff

Métallier

- F1502 - Montage de structures métalliques

Electricien

- F1602 - Électricité bâtiment

Monteur de réseau

- F1605 - Montage de réseaux électriques et télécoms

Conducteur d'engins

- F1301 - Conduite de grue
- F1302 - Conduite d'engins de terrassement et de carrière

Mécanicien d'engins

- I1603 - Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles

Canalisateur

- F1705 - Pose de canalisations

Constructeur d'ouvrages d'art

- F1701 - Construction en béton

Constructeur de routes

- F1702 - Construction de routes et voies

Divers production

- F1704 - Préparation du gros œuvre et des travaux publics

Technique et encadrement de chantier

- F1104 - Dessin BTP
- F1106 - Ingénierie et études du BTP
- F1107 - Mesures topographiques
- F1108 - Métré de la construction
- F1201 - Conduite de travaux du BTP
- F1202 - Direction de chantier du BTP
- F1204 - Sécurité et protection santé du BTP